

2025 DAC 183 Subventions (75.000 euros) à six structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte et signature de conventions.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations Atelier des feuillantines (5e), Hippocampe - Association pour la recherche en mime corporel (10e), Orchestre d'harmonie des agents de la Ville de Paris, Association de formation vocale et orchestrale amateur (13e), La Sirène de Paris (14e), Atelier Musical Paris Seine (18e), École des arts de Seine - Les Petits Riens (19e) ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme La Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 8.000 euros au titre de 2025 à l'association Atelier des Feuillantines, 40, rue Henri Barbusse 75005 Paris. 2025_04604 ; 60561 ; SIRET 40500152000023

Article 2 : Mme La Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au titre de 2025 à l'association Hippocampe - Association pour la recherche en mime corporel, 1, passage du buisson Saint-Louis 75010 Paris. 2025_04378 ; 20641. N° de SIRET : 42398298200021

Article 3 : Mme La Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2.000 euros au titre de 2025 à l'association Orchestre d'Harmonie des Agents de la Ville de Paris (OHAVP), 31, rue Albert, 75013 Paris. 2025_04178 ; 188480. N° de SIRET : 82784845800010

Article 4 : Mme La Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 30.000 euros au titre de 2025 à l'association La Sirène de Paris, 20, rue Dareau 75014 Paris. 2025_07090 ; 180572. N° de SIRET : 78457908800013

Article 5 : Mme La Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 15.000 euros au titre de 2025 à l'association Atelier Musical Paris Seine AMPS, 95, rue Marcadet, 75018 Paris. 2025_07269 ; 27261. N° de SIRET : 40816432500024

Article 6 : Mme La Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 15.000 euros au titre de 2025 à l'association École des Arts de la Seine – Les Petits Riens, 5-7 Quai du lot, 75019 Paris. 2025_04106 ; 19464. N° de SIRET : 45087444100048

Article 7 : La dépense correspondante totale, soit 75.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2025 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.